



1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:  
450 978-1513  
Télécopieur :  
450 978-7075

[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)  
[reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

#### Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 1
2. Votre représentation centre ou école, p. 2
3. EHDA, p. 2
4. Trousse d'accueil à l'intention des nouvelles et des nouveaux enseignants, p. 6
5. Perfectionnement, p. 6
6. Vous déménagez ?, p. 8
7. Aux futures et futurs retraités du SERL, p. 9
8. Santé et sécurité au travail, p. 9
9. ATTENTION: avis de recherche, p. 10
10. Modifications au régime d'assurance collective La Capitale, p. 10
11. Semaine pour l'école publique, p. 11
12. Conseil d'administration du SERL, p. 11

#### Rédaction:

Guy Bellemare  
Laurent Lamontagne  
Guylaine Martel  
Micheline Roby

#### Collaboration:

Ève-Emmanuelle Rivard

# Le Fer de lance

## 1. Mot du président



Bonjour à tous,

Vous avez entre les mains un prototype de la nouvelle facture du *Fer de Lance*. Vos commentaires sont les bienvenus !

### Négociation locale

Dans la saga de la négociation locale, conformément au mandat que vous nous avez donné, le SERL a avisé la commission scolaire qu'il était d'accord à ce que l'ensemble des points de la synthèse du dépôt patronal soit abordé et qu'il fasse l'objet de pourparlers à la table de négociation. La commission scolaire, reconnaissant qu'une entente était intervenue entre les parties, a retiré sa plainte à la Commission des relations du travail, dans laquelle elle accusait les représentants du SERL de négocier de mauvaise foi. La table est donc mise pour reprendre la négociation, exactement comme elle l'était en janvier dernier... Souhaitons qu'au terme de cette ronde de négociation, nous pourrons en souligner le succès et non avoir à conclure que nous étions en face d'une réédition ratée du film *Le jour de la marmotte* ou qu'une *Mary Celeste* avariée avait été retrouvée...

### Vie syndicale

Les 18, 19 et 20 septembre dernier se tenait à Granby le premier Conseil fédératif de la FAE de l'année (CF). Entre les congrès, la Fédération est gouvernée par le CF. Il précise les orientations de la Fédération et prend toute mesure nécessaire à la réalisation des décisions du Congrès; il peut adopter des politiques et peut traiter de toute question non prévue aux statuts. Une masse de sujets ont été abordés, dont celui des assurances, à propos desquelles une consultation sera tenue (3 au 23 octobre) et où vous aurez la possibilité d'adhérer à une assurance de soins dentaires (couverture conditionnelle). Également en octobre, deux soirées d'information vous sont proposées: mercredi le 9, une première pour les enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité et le jeudi 17, une deuxième portant sur les droits parentaux.

### Hausse des tarifs d'électricité

Pour terminer, alors que les derniers profits d'Hydro-Québec se chiffraient à 3G\$ et qu'elle investit à perte dans l'énergie éolienne, la hausse des tarifs d'électricité qui nous guette en avril 2014 (5,8%) ou plutôt la hausse de taxes déguisée représenterait 5 millions pour l'ensemble des commissions scolaires, selon des calculs effectués sans prétention scientifique par Alain Marois (ancien président de l'Alliance des profs de Montréal). Et nous savons tous que les maigrichonnes augmentations de salaire que nous avons obtenues ont depuis longtemps été récupérées par les diverses augmentations de tarifs et de taxes. Scandaleux, vous dites? Rien de moins.

N'oubliez pas : l'implication a bien meilleur goût.

Solidairement,

Laurent Lamontagne

## Journée Mondiale des enseignantes et des enseignants



Le mercredi 2 octobre 2013,  
de 16 h à 19 h,  
à la Cage aux sports au  
2900, boul. Le Carrefour.

### Précarité

Information pour les enseignants inscrits sur la liste de priorité:

- Octroi de contrat régulier;
- Processus d'affectation et de mutation;
- Droit des enseignantes et des enseignants nouvellement réguliers;
- Congés;
- Et d'autres...

Le mercredi 9 octobre 2013,  
de 17 h à 19 h, au bureau du SERL.

**Inscription obligatoire !**  
**Date limite le vendredi**  
**4 octobre à 15 h 30**

### Soirée d'information sur les droits parentaux

Le jeudi 17 octobre 2013, de  
17 h à 20 h, au bureau du  
SERL.

**Inscription obligatoire !**  
**40 places disponibles**



## 2. Votre représentation centre ou école

Dès le début de l'année, vous deviez élire vos représentantes et représentants aux différents conseils, comités et délégations.

En voici une liste :

- représentantes et représentants au comité EHDA (8-9.05);
- représentantes et représentants au conseil de participation enseignante (CPE);
- représentantes et représentants au conseil d'établissement (CE);
- représentantes et représentants en santé et sécurité au travail (SST);
- déléguées ou délégués officiel selon l'entente locale;
- personnes déléguées à l'assemblée des déléguées et délégués selon les statuts du SERL (disponibles sur [www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)).

Vos déléguées et délégués de l'année passée ont reçu à cet effet un formulaire à remplir et à retourner, le plus rapidement possible, au SERL, nous informant de vos délégations et ainsi, vous assurant d'avoir votre droit de vote lors de l'assemblée des déléguées et délégués. Plusieurs centres et écoles nous ont déjà fait parvenir leur formulaire mais il en manque encore une vingtaine.

P.-S. Lors de l'élection des membres de votre CPE, n'oubliez pas de déléguer **les pouvoirs de l'assemblée générale école au CPE**, si cela est décidé par l'équipe école. Voir l'entente locale, clauses 4-8.01, 4-8.10 et 4-8.11. N'oubliez pas non plus de déterminer la plage horaire clause (8-5.05 de l'entente locale) pour votre centre ou votre école. Un changement à ce propos requiert l'unanimité et doit être transmis au SERL.

## 3. EHDA

### Renseignements fournis par la direction concernant les élèves à risque et HDAA (clause 8-9.01 B))

La direction a le devoir de vous fournir **au plus tard le 15 septembre** les renseignements concernant ces types d'élèves.

De plus, celle-ci a **15 jours ouvrables** pour fournir l'information dans les cas où :

- un EHDA est nouvellement intégré dans une classe régulière;
- un élève intègre une classe spécialisée en cours d'année.

Il peut s'agir du dossier scolaire ou du dossier d'aide personnelle.



## Invitation spéciale

Bienvenue aux enseignantes et aux enseignants de la formation professionnelle à la 3<sup>e</sup> journée pédagogique nationale en formation professionnelle.

Cet évènement national rassemblera les participants le vendredi 15 novembre 2013 au Hilton Québec sous les co-présidences d'honneur de Madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et Monsieur Jean-Luc Trahan, président de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour vous inscrire, consultez le site [www.CPIQ.qc.ca](http://www.CPIQ.qc.ca) et de plus, vous y trouverez toutes les informations concernant le déroulement de cette journée.

(Le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ))

P.-S. - Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec Micheline Roby ou Guylaine Martel à nos bureaux.

# Mesures budgétaires touchant les EHDAAs

## Mesure 30059 :

Uniquement, pour la **libération** des enseignantes et enseignants du régulier afin de participer à l'élaboration des plans d'intervention.

## Mesure 30322 :

Ajout à la mesure 30059: Pour les enseignants des classes régulières qui ont des élèves handicapés reconnus et intégrés dans leurs classes.

## Mesure 30363 :

Bonification de la mesure 30059: Permet d'inclure les enseignantes et enseignants titulaires d'une classe spécialisée en adaptation scolaire.

## Mesure 30057 :

Versée pour soutenir la mise en place des plans d'intervention. Ses critères d'utilisation sont imprécis; la mesure peut autant servir à l'achat de matériel qu'à l'embauche de personnel.

La mesure 30057 doit être présentée au comité EHDAAs de votre école, qui doit, par la suite, élaborer une recommandation à la direction de l'école quant aux critères d'utilisation et de distribution de cette ressource.

Ces sommes sont versées au budget de votre école, n'hésitez pas à questionner votre direction quant à leur utilisation.

## Plan d'intervention



Puisque vous aurez, en cours d'année, à élaborer des plans d'intervention (P.I.) pour vos élèves qui éprouvent des difficultés, comme le prévoit l'article 96.14 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), nous souhaitons vous donner les informations nécessaires afin de bien comprendre le processus.

Le plan d'intervention est **obligatoire** pour:

- les élèves handicapés;
- les élèves reconnus ayant des difficultés d'adaptation (T.C.) ou d'apprentissage (D.A.).

Qu'ils soient intégrés dans une classe régulière ou qu'ils fréquentent une classe spécialisée, ces élèves doivent avoir un P.I. (c.c. 8-9.02 H)

Le plan d'intervention est **facultatif** pour tout élève qui éprouve des difficultés et que vous considérez « à risque ».



## Heures d'ouverture du SERL

Du lundi au jeudi:

de 8 h à 17 h - horaire continu.

Le vendredi:

de 8 h 15 à 12 h

et de 13 h 15 à 15 h 30.

## Bilan du Congrès 2013 de la FAE

Lors du Congrès, qui s'est tenu à Montebello durant quatre jours, les personnes déléguées ont délibéré et adopté d'importantes propositions, dont plusieurs tracent les contours des mandats que la FAE réalisera au cours des trois prochaines années.

Lisez sur le site de la FAE les faits saillants de ce rassemblement triennal dans le feuillet (PDF) qui a été produit à ce sujet.

Regardez également la vidéo qui résume en images ces quatre importantes journées.

## Session de préparation à la retraite

L'Association de personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APR FAE) organise la session annuelle de préparation à la retraite !

Les réunions auront lieu au bureau du SERL, le vendredi soir de 18 h à 22 h et le samedi de 8 h 30 à 15 h 30.

## Plan d'intervention...

Extrait des dispositions nationales :

### Annexe XIX: Élèves à risques

*On entend par élèves à risque des élèves du préscolaire, du primaire ou du secondaire qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée.*

**C'est la direction de l'école qui établit le plan d'intervention et qui, par conséquent, en a la responsabilité.**

La direction voit aussi à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents (article 96.14 de la LIP).

### ATTENTION !

Certaines directions sont tentées de se soustraire à leur responsabilité en vous confiant des tâches qui ne vous reviennent pas. Par exemple, ce n'est pas aux enseignantes et enseignants à :

- communiquer avec les parents afin de les inviter à rencontrer la direction;
- faire un travail de recherche dans les dossiers afin de ressortir les plans d'intervention déjà existants;
- apporter des corrections sur les objectifs et les moyens;
- spécifier le maintien ou la fermeture du plan d'intervention;
- préparer une première ébauche ou remplir quelque document que ce soit;
- rencontrer le personnel de soutien et professionnel;
- rédiger le plan d'intervention.

L'enseignante ou l'enseignant fait partie d'un groupe d'intervenants avec lequel il partage ses informations et ses observations pour aider la direction.

Soyez donc vigilant, **ne vous substituez pas** à la direction en acceptant des responsabilités qui ne vous reviennent pas.

## Renforcement de l'enseignement de l'histoire : un pas dans la bonne direction

La FAE salue l'initiative du gouvernement et invite ce dernier à étendre à tous les programmes d'enseignement du primaire et du secondaire la consultation qu'il vient d'annoncer sur le renforcement des connaissances incluses dans l'enseignement de l'histoire.

« C'est une excellente initiative, mais nous croyons que Québec devrait profiter de l'occasion pour élargir la démarche et faire en sorte que toutes les matières soient revues. C'est une question de gros bon sens », a commenté la vice-présidente à la vie professionnelle de la FAE, Nathalie Morel.

Elle a également fait valoir que l'exercice devrait aussi inclure une révision de l'approche par cycle qui a présentement cours dans les écoles.

« Nous croyons qu'il faut rétablir le découpage d'enseignement par année d'études. Cela permettrait, notamment aux profs du secondaire, de mieux départager les contenus disciplinaires », de souligner Mme Morel.

(site de la FAE)

## Souper annuel pour les retraitées et retraités

Le SERL invite chaleureusement ses retraitées et ses retraités 2012-2013 à un souper qui aura lieu :

Le vendredi 25 octobre, à 18 h au Château Royal, 3500, boulevard Du Souvenir.

## Fiche de référence à la direction : en tout temps !

À tout moment de l'année, vous pouvez remplir un formulaire de référence à la direction dans le but de demander un service pour un ou plusieurs élèves de votre groupe. Le formulaire est le point de départ d'une demande de service qui peut aller jusqu'à un classement pour un élève handicapé, un élève ayant des troubles de comportement (T.C.) ou des difficultés d'adaptation (D.A.).

Ce formulaire doit être mis à votre disposition par la direction de votre centre ou école. Si vous avez de la difficulté à vous le procurer, consultez le site Web du SERL : [www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca), onglet EHDAA.

Une fois le formulaire rempli et remis à votre direction, celle-ci a **10 jours pour répondre**. Le formulaire sur lequel la direction doit vous répondre est annexé à la fiche de référence.

Pour vous appuyer dans vos démarches, bien vouloir nous faire parvenir une copie du formulaire de référence remise à la direction ainsi qu'une copie de sa réponse.



### FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE

#### Ni syndical

#### Ni patronal

C'est un document ayant fait l'objet d'une recommandation commune des membres représentant la commission scolaire et des membres représentant le personnel enseignant et qui est en vigueur depuis 2006.

**Sachez qu'il n'y a pas de mauvaise façon de la remplir.** Le formulaire est l'initiateur des démarches qui permettront aux intervenants de trouver le meilleur service à l'élève, dans les meilleurs délais.

**Sachez que vous êtes les experts** et que vous êtes en mesure de demander les meilleurs services pour vos élèves à partir des besoins réels. **Vous devez remplir le formulaire sans autocensure !** Même si on vous dit que ce n'est pas possible ou qu'il n'y a plus de ressources.

**Sachez que vous devez remplir un formulaire pour tout élève qui manifeste des difficultés qui persistent, aussi minimes soient-elles.** Optique d'intervention rapide et précoce !

**Sachez que si la direction vous empêche de le faire ou vous freine dans vos démarches, il faut communiquer avec Guy Bellemare au 450 978-1513,** dans les plus brefs délais.

**Sachez que vous avez le droit de vous plaindre au comité du Règlement à l'amiable** (composé du SERL et de la commission), tel que prévu dans la convention collective, si les services offerts à vos élèves sont insatisfaisants et s'il y a **des difficultés de fonctionnement au niveau du comité EHDAA de votre école**.

Pour toute question : Guy Bellemare, responsable EHDAA, au 450 978-1513.



## Violence

### Briser le mur du silence

La violence est inacceptable. Elle ne doit jamais être banalisée, mais plutôt dénoncée et ce, peu importe qu'elle soit :

- intentionnelle ou non;
- physique, morale, psychologique, sexuelle, structurelle, organisationnelle, etc.;
- verbale, écrite, virtuelle (cyberviolence), etc.;
- commise par un élève, un parent, un supérieur, un collègue, une personne seule ou un groupe, etc.

## Vos droits

Votre employeur doit protéger votre santé, votre sécurité, votre intégrité et votre dignité et permettre l'exercice de votre profession dans un milieu de travail exempt de violence. Ces responsabilités découlent de la loi et de votre convention collective.

Votre syndicat s'assure que l'employeur remplisse ses obligations, que les mesures nécessaires soient prises afin que vos droits soient respectés. Il est donc important d'informer votre syndicat de toute situation de violence.

Informez-vous auprès du SERL.

(site de la FAE)

## 4. Trousse d'accueil à l'intention des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants

Il faut souligner l'immense succès qu'a eu la publication de cette trousse l'année dernière. Nous en avons au bureau une centaine qui restent à distribuer.

Si vous désirez recevoir un ou plusieurs exemplaires pour votre école, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous veillerons à les distribuer équitablement en fonction des demandes exprimées.

Notez que tous les documents insérés dans la trousse sont disponibles sur le site Internet du SERL sous l'onglet Précarité.

## 5. Perfectionnement

### Du nouveau pour la formation professionnelle



Dorénavant, les enseignantes et les enseignants qui désirent accompagner les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants, pourront se prévaloir d'une compensation ainsi que deux demi-journées de libération afin de rencontrer les accompagnées et les accompagnés dans leurs nouvelles fonctions.

En effet, une mise à jour de la section 4 du plan de gestion a été réalisée permettant ainsi aux enseignantes et aux enseignants de la FP de bénéficier des sommes prévues au volet accompagnement.

Pour plus d'informations, communiquez avec Micheline Roby au 450 978-1513.



## Notre mission

Faire du français la seule langue commune et officielle est la condition première pour assurer l'avenir du français au Québec, seul État francophone de l'Amérique du Nord. Assurer l'épanouissement et l'avenir de la culture et de la langue nationale est un droit fondamental et légitime du peuple québécois. C'est d'ailleurs pourquoi la Charte de la langue française visait à faire du français non pas la langue des seuls francophones, mais la langue commune de tous les Québécois; non pas l'une des langues officielles, mais plutôt la seule langue officielle du Québec. Rappelons aussi que la loi 101 n'a pas été conçue contre le bilinguisme individuel, mais contre le bilinguisme institutionnel.

Le pouvoir d'attraction de l'anglais demeure largement supérieur à celui du français. Le français est de moins en moins la langue commune, si l'on considère que la population francophone est maintenant sous les 50 % à Montréal et sous les 80 % dans l'ensemble du Québec.

(site de la FAE)

## 5. Perfectionnement...

### Le plan de gestion relatif au perfectionnement 2013-2014

Le plan de gestion relatif au perfectionnement 2013-2014 et ses annexes sont disponibles sur le site du SERL [www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca). Il vous permet d'être remboursé totalement ou partiellement pour différentes activités de formation: des cours universitaires (volet scolarité), des congrès ou colloques (volet de mise à jour centralisée) ou toute autre activité de formation **approuvée** par le conseil de participation enseignante (CPE) de votre école (volet de mise à jour décentralisée).

**Portez une attention particulière au plan de gestion 2013-2014.  
Notamment :**

#### LA MISE À JOUR DÉCENTRALISÉE

##### ◊ **Annexe 3A: Demande pour un perfectionnement de mise à jour décentralisée au CPE**

Cette annexe est à compléter par l'enseignante ou l'enseignant et remise à la présidence du CPE. Les pièces justificatives devront être fournies avec la demande de remboursement (Gestion de frais de déplacement) (GFD) après la réalisation de l'activité de formation. Il est important de fournir une copie du rapport GFD autorisé et des pièces justificatives à la présidence du CPE.

##### ◊ **Annexe 3B: Rapport d'activité autorisé par le CPE de mise à jour décentralisée**

Cette annexe est à compléter par la présidence du CPE et celle-ci accumule les copies du rapport GFD et des pièces justificatives pour chaque activité réalisée.

##### ◊ **Annexe 3C: Bilan annuel des activités de mise à jour décentralisée**

Cette annexe est à compléter par la présidence du CPE, joindre l'annexe 3B ainsi que le rapport GFD autorisé accompagné des pièces justificatives pour chaque activité réalisée et retourner le tout par courrier interne aux Services éducatifs, secteur jeunes/comité de perfectionnement, au plus tard le 31 mai 2014, en incluant les activités prévues jusqu'au 30 juin.

#### LES MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES (PRIMAIRE)

Pour la durée de la convention collective 2010-2015, l'allocation de 1,5 M \$ annuelle est reconduite. Cette somme est répartie entre les commissions scolaires et dédiée aux enseignantes et enseignants œuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études (primaire) pour l'achat de matériel, pour du temps de libération, notamment pour la préparation



La Journée mondiale des enseignant(e)s se tient chaque année le 5 octobre afin de célébrer le rôle essentiel que jouent les enseignantes et enseignants pour offrir une éducation de qualité à tous les niveaux. Par ailleurs, elle commémore l'anniversaire de la signature, en 1966, de la Recommandation de l'UNESCO et de l'OIT concernant la condition du personnel enseignant.

Dans le monde entier, une éducation de qualité offre de l'espoir et la promesse d'un meilleur niveau de vie. Toutefois, il ne peut y avoir d'éducation de qualité sans enseignants compétents et motivés.

Les enseignants sont l'un des nombreux facteurs qui permettent de maintenir les enfants à l'école et influencent l'apprentissage. Ils aident les étudiants à acquérir une pensée critique, à traiter des informations provenant de sources diverses, à travailler en collaboration, à résoudre des problèmes et à faire des choix informés.

Pourquoi agir en faveur des enseignants ? Parce que la profession est dévalorisée dans de nombreuses régions du monde. La Journée mondiale des enseignants attire l'attention sur la nécessité de revaloriser la profession, non seulement au profit des enseignants et des étudiants mais aussi de la société dans son ensemble, afin de reconnaître le rôle crucial que jouent les enseignants pour construire l'avenir.

(<http://fr.unesco.org>)

## 5. Perfectionnement...

de matériel ou pour de la formation (au choix des enseignantes et enseignants concernés). Vous devez utiliser l'annexe 4 et retourner le tout au plus tard le vendredi 13 juin 2014.

### L'INSERTION PROFESSIONNELLE-ACCOMPAGNEMENT

Il est **important de compléter l'annexe 5** et de la retourner par courrier interne aux Services éducatifs, secteur jeunes/comité de perfectionnement dès le début de l'accompagnement.

Il est important de rappeler que les enseignantes accompagnatrices et les enseignants accompagnateurs sont nommés par le CPE.

### LA MISE À JOUR CENTRALISÉE / CONGRÈS-COLLOQUE

Les enseignantes et enseignants du secteur des jeunes et du secteur de l'éducation des adultes qui ont profité des sommes disponibles pour les volets congrès-colloque pendant l'année 2012-2013, devront attendre l'année 2014-2015 pour refaire une demande puisque ce volet est biannuel.

#### Changements :

Les dépenses admissibles sont maintenant pour un montant maximal de **1 400 \$** (biannuel) pour les secteurs des jeunes et des adultes et de **800 \$** (annuel) pour la formation professionnelle.

Plusieurs règles se rattachent au plan de gestion relatif au perfectionnement. Il est fortement conseillé d'en faire la lecture si vous avez l'intention de bénéficier de l'un des volets. Vous le retrouverez sur le site du SERL sous l'onglet « Perfectionnement » [au www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Guylaine Martel au 450 978-1513.

## 6. Vous déménagez ?



N'oubliez pas d'informer le SERL de vos nouvelles coordonnées si vous avez déménagé ou déménagez sous peu !

Plusieurs membres croient que la commission scolaire communique automatiquement votre changement d'adresse au syndicat.

**FAUX !**

**La commission ne nous tient pas au courant des modifications d'adresses.**

Il est important de mettre aussi votre dossier syndical à jour.

## La CARRA aujourd'hui

Aujourd'hui, forte de près de 40 ans d'existence, la CARRA est le plus important administrateur de régimes de retraite au Canada. Elle gère actuellement plus d'une trentaine de régimes de retraite dont les deux principaux sont le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encaissement (RRPE); les deux régimes représentent 93 % de sa clientèle.

La très grande majorité de la clientèle de la CARRA travaille au sein de la fonction publique, du réseau de l'éducation ou du réseau de la santé et des services sociaux. Elle est constituée d'environ 570 876 participants actifs, 521 062 participants non actifs et 325 980 prestataires, dont 296 931 retraités.

La CARRA poursuit ses efforts pour favoriser le bien-être de son personnel, ce qui influence directement la qualité des interventions auprès de sa clientèle.

(<http://www.carra.gouv.qc.ca/>)

## Santé et sécurité

La prévention des maladies et des lésions professionnelles est le travail le plus important dans un lieu de travail. Consultez ce site Web pour obtenir des conseils sur la prévention et communiquer avec l'un de nos partenaires des associations de santé et de sécurité.

([www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca))

## 7. Aux futures et futurs retraités du SERL



Lors de son Congrès de juin 2010, la Fédération autonome de l'enseignement a créé une Association de personnes retraitées (APR-FAE) ! Bonne nouvelle !

Tous les membres du SERL qui ont pris leur retraite depuis 2006 peuvent y adhérer et ainsi maintenir leur lien avec l'éducation. Dites-le à vos anciens collègues !

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au 450 682-1933.

## Vous songez à la retraite ?

### Il faut vérifier votre état de participation!

Le SERL offre un service conseil pour alimenter la réflexion des enseignantes et des enseignants en fin de carrière; divers scénarios de prise de retraite peuvent être analysés au cours d'un entretien d'une heure, approximativement.

Pour mener à bien cet exercice, un état de participation produit récemment par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est obligatoire. Vous pouvez en faire la demande à la CARRA, si le vôtre est antérieur à 2011. Consultez l'onglet *formulaires* sur le site web de la CARRA [www.carra.gouv.qc.ca](http://www.carra.gouv.qc.ca).

Muni de votre état de participation, il sera facile d'en vérifier attentivement le contenu, d'identifier les rachats possibles ou les erreurs à faire corriger AVANT la prise de retraite.

Pour prendre rendez-vous, communiquez avec Diane Fortin, conseillère. Veuillez noter, cependant, qu'elle sera absente (pour retraite progressive !) jusqu'au 11 octobre prochain; vous pouvez tout de même fixer un rendez-vous pour une date ultérieure, en prenant contact avec Marlène Labrèche au 450 978-1513.

## 8. Santé et sécurité au travail



Un petit rappel pour vous informer que le SERL offre un service de conseil et de représentation pour tous les dossiers en santé et sécurité au travail. Qu'il s'agisse de prévention, de retrait préventif ou d'indemnisation, n'hésitez pas à nous contacter. Cela est d'autant plus important, car certains recours doivent s'exercer dans un délai assez court.

Pour toute question, communiquez avec Micheline Roby, responsable SST, au 450 978-1513.

## Une histoire du syndicalisme enseignant



Singuliers le paysage des organisations de défense des droits des travailleuses et travailleurs, les syndicats enseignants ont connu une évolution marquée autant par la continuité, la rupture et le paradoxe. De la création de l'Association catholique des institutrices rurales en 1936 par Laure Gaudreault jusqu'à nos jours, ce livre rappelle le rôle joué par l'Église dans ce mouvement syndical, ainsi que l'influence des mentalités et des courants sociaux et politiques. Ce parcours nous fait découvrir les grandes étapes du syndicalisme enseignant ainsi que les luttes et les gains sociaux qui en ont résulté. Les congés de maternité, le cheminement vers la parité salariale entre les hommes et les femmes, et la laïcisation des organisations y sont notamment abordés. Cette histoire syndicale est intimement liée à celle du Québec : des personnages importants et des événements significatifs de notre histoire nationale sont présentés au fil des pages.

(...) La réalité des écoles urbaines et rurales est aussi évoquée à travers des images d'époque. Des extraits d'expériences vécues par des enseignantes et enseignants retraités apportent un regard personnel sur l'histoire du syndicalisme enseignant.

(Presses de l'Université du Québec)

## 9. ATTENTION : avis de recherche

La commission scolaire de Laval (CSDL) sollicite les enseignantes et les enseignants associés afin d'accueillir des stagiaires dans les disciplines suivantes:

- adaptation scolaire: primaire;
- français Bac 2: secondaire;
- français accueil: primaire et secondaire.

Si cet avis vous intéresse, communiquez avec Bernadette Desmarais au poste 1555 pour l'adaptation scolaire ou Liliane Arsenault au poste 1523 pour le primaire et le secondaire.

Vous pouvez toujours consulter l'info-stage de juin 2013.

## 10. Modifications au régime d'assurance collective La Capitale



À la suite des travaux menés par le comité des assurances de la FAE ainsi qu'après un sondage auprès des membres, des modifications seront apportées au contrat actuel d'assurance collective La Capitale. Ces modifications sont les suivantes:

- augmentation des remboursements prévus pour certains services médicaux;
- diminution de la couverture des médicaments innovateurs lorsqu'il existe un médicament générique (à moins que le médicament innovateur soit médicalement requis);
- vous pourrez modifier votre couverture (régime 1, 2 ou 3) du 3 au 23 octobre 2013 sans égard à l'état de santé et sans examen médical;
- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il y aura une assurance-vie obligatoire de 10 000 \$;
- du 3 au 23 octobre, La Capitale fera une campagne d'adhésion pour l'assurance soins dentaires. Cette assurance sera disponible et effective le 1<sup>er</sup> janvier 2014 si:
  - ◆ il y a un minimum de 35 % des membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) qui adhèrent à ce programme;
  - ou
  - ◆ il y a un minimum de 40 % des membres du SERL qui adhèrent à ce programme.

Vous devriez recevoir sous peu, si ce n'est déjà fait, un dépliant explicatif de La Capitale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire.

29 septembre au 5 octobre 2013

**VENDREDI 27 septembre**

Atelier ludique de création musicale au Centre de musique canadienne au Québec.

**SAMEDI 28 septembre**

Parution du cahier spécial *Semaine pour l'école publique*.

**DIMANCHE 29 septembre**

Lancement officiel.

**LUNDI 30 septembre**

Tout le monde en même temps.

**MARDI 1<sup>er</sup> octobre**

Tournée des écoles de Claire Pimparé, La SPEP à la Place des Arts, Jeunes mélomanes de l'Orchestre métropolitain.

**MERCREDI 2 octobre**

La SPEP à l'Assemblée nationale, Conférence de presse de la FAE.

**JEUDI 3 octobre**

Les arts et l'école québécoise, Prix hommage de la FAE, Société de musique contemporaine et l'école Hélène-Boullé.

**SAMEDI 5 octobre**

Journée mondiale des enseignants.  
[\(http://www.spep.ca/page/activites/\)](http://www.spep.ca/page/activites/)

## 11. Semaine pour l'école publique !



En tant que comédienne de formation et de carrière, je suis personnellement et agréablement interpellée par le thème retenu cette année : *Une école en art*.

Voilà une raison additionnelle qui m'a motivée à répondre de nouveau par l'affirmative à l'invitation de la Fédération autonome de l'enseignement de poursuivre mon rôle de porte-parole de la *Semaine pour l'école publique* dont la notoriété est immense parce qu'elle s'inscrit dans la défense du bien commun.

L'expression artistique que ce soit par la musique, la danse, les arts plastiques ou le théâtre, demeure, à mon avis, la voie la plus naturelle chez l'enfant pour dire les choses qu'il ne peut communiquer autrement. J'ai pu l'observer pendant toutes les années où j'ai tenu des camps de vacances pour enfants démunis. Dans les productions théâtrales que j'organisais, les jeunes trouvaient leur place pour exprimer leurs sentiments et leur vision du monde.

J'estime que l'enseignement des arts permet le développement de la créativité chez l'enfant qui lui-même est un chef d'œuvre. En transmettant leurs connaissances et en partageant leur passion, les enseignantes et enseignants spécialistes en art deviennent des guides formidables permettant aux élèves des écoles publiques de s'épanouir librement.

L'école publique demeure un lieu d'éveil et de formation extraordinaire pour celles et ceux qui la fréquentent et cette année on peut aussi affirmer que c'est « Une école en art »!

Claire Pimparé, porte-parole de la Semaine pour l'école publique

## 12. Conseil d'administration du SERL

Présidence :	Laurent Lamontagne
1 <sup>re</sup> vice-présidence :	Guy Bellemare
2 <sup>e</sup> vice-présidence :	Claudine Lefebvre
Trésorerie :	Guylaine Martel
Secrétariat :	Frédéric Sauvé
Poste issu de l'EHDAA :	André Arsenault
Poste issu du préscolaire :	Nathalie Chaho
Poste issu du primaire :	Carol Anne Dion
Poste issu du secondaire :	Jonathan Boucher
Poste issu de la FP :	Micheline Roby
Poste issu de l'EDA :	Jamal Kanaan